



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

SYNTHÈSE D'AVIS

20 OCTOBRE 2021

sofosbuvir/velpatasvir

EPCLUSA 400 mg/100 mg, comprimé pelliculé

EPCLUSA 200mg/50 mg, comprimé pelliculé

glécaprévir/pibrentasvir

MAVIRET 100 mg/40 mg, comprimé pelliculé

elbasvir/grazoprévir

ZEPATIER 50 mg/100 mg, comprimé pelliculé

sofosbuvir

SOVALDI 400 mg, comprimé pelliculé

SOVALDI 200 mg, comprimé pelliculé

SOVALDI 200 mg, granulés enrobés en sachet

SOVALDI 150 mg, granulés enrobés en sachet

sofosbuvir/lédipasvir

HARVONI 90 mg/400 mg, comprimé pelliculé

HARVONI 45 mg/200 mg, comprimé pelliculé

HARVONI 45 mg/200 mg, granulés enrobés en sachet

HARVONI 33,75 mg/150 mg, granulés enrobés en sachet

sofosbuvir/velpatasvir/voxilaprévir

VOSEVI 400 mg/100mg/100mg, comprimé pelliculé

Réévaluation

► L'essentiel

- La Commission a examiné les résultats finaux de l'étude post-inscription évaluant l'utilisation des antiviraux d'action directe chez les patients adultes atteints d'une infection chronique par le virus de l'hépatite C ayant un stade de fibrose F0 ou F1 (cohorte HEPATHER de l'ANRS).
- Ces données confortent les conclusions de la Commission sur l'intérêt thérapeutique de ces spécialités dans la prise en charge de l'infection chronique par le VHC chez les patients porteurs asymptomatiques ayant un stade de fibrose F0 ou F1 en termes d'éradication virologique avec un profil de tolérance satisfaisant.
- Elle estime que ces données en pratique courante de soins ne sont pas de nature à modifier les conclusions de ses avis précédents.
- Avis favorable au maintien du remboursement de ces spécialités.
- La Commission salue le partenariat public-privé qui a permis la réalisation de cette étude ayant permis de lever les incertitudes identifiées dans les avis précédents sur l'efficacité et la tolérance.